

# Appel à projets Territoires 2025 - Pièces à fournir

## ➤ Pièces obligatoires à déposer avant le 31/12/2024 :

### ❖ 4 pièces communes à toutes les fiches

- Courrier d'engagement du Maire/Président sollicitant la subvention ou délibération,
- Plans et/ou photos avant travaux ou cahier des charges pour les études,
- Devis détaillé(s) des entreprises ou devis estimatif de l'APD,
- Plan de financement

### ❖ des pièces spécifiques, détaillées dans chaque fiche

## ➤ Pièces pouvant être produites jusqu'au 31/05/2025 : elles sont précisées dans chaque fiche du règlement (s'y reporter)